

Ministère de de l'Environnement et des Gouvernements locaux Personne-ressource : Lisa Harrity, (506) 444-4423	Permis pluriannuels pour chien <i>Loi sur les municipalités</i> Règlement 84-85
Droit actuel : S/O Droit proposé : 25 \$, 35 \$ En vigueur : le 1 décembre 2014	Nouvelle prévision des recettes annuelles : S/O* Changement des recettes annuelles : S/O*
Observations : * Les recettes provenant des droits de licence devraient atteindre 7 000 \$ par année, mais elles ne contribueront pas à l'augmentation des recettes du gouvernement provincial puisqu'elles seront déposées dans le Compte pour la protection des animaux constitué à l'intention de la Société protectrice des animaux du Nouveau-Brunswick.	

Annexe Permis pluriannuels pour chien		
Droit ou licence	Droit actuel	Droit proposé
Permis de deux ans	S/O	25 \$
Permis de trois ans	S/O	35 \$